

*Date de dépôt : 28 juillet 2011*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>me</sup> et MM. Marcel Borloz, Ivan Slatkine, René Desbaillets, Alain Meylan, Patricia Läser, Jean Romain, Vincent Maitre, Guy Mettan et Stéphane Florey : pour l'étude et la réalisation d'une route de contournement de Genève-sud**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 16 décembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :*

- le plan provisoire de mobilité mis en place par la commune de Troinex afin de diminuer le trafic de transit sur le réseau secondaire de la commune (fermeture au trafic privé des chemins de Drize, de Saussac, des Moulins-de-Drize et de Roday);*
- l'impact de ce plan sur l'ensemble des communes de la région Genève-sud avec une augmentation du trafic de transit sur les routes d'Annecy et de Troinex;*
- les effets négatifs de ce plan en termes de sécurité aux abords de l'école et de la crèche de Troinex;*
- les retards significatifs sur les lignes 44 et 45 des Transports publics genevois, lignes qui subissent les impacts négatifs de ce plan de circulation, les retards pouvant monter au-delà de quinze minutes;*
- que les communes de la région Genève-sud (Troinex, Veyrier, Bardonnex, Carouge, Plan-les-Ouates, Lancy) sont fortement touchées par les problèmes engendrés par le trafic de transit, dégradant ainsi la qualité de vie des riverains;*

- *que ces problèmes de trafic de transit ne peuvent pas être réglés par des mesures prises au niveau communal, mais bien uniquement en ayant une approche régionale et donc cantonale;*
- *que les communes de la région Genève-sud étudient ensemble un projet de route de contournement de la région;*
- *que le PACA Piémont - Salève prévoit notamment une route de contournement de la région Genève-sud;*
- *les prévisions d'augmentation des besoins de mobilité et cela spécialement au niveau du trafic privé malgré le développement des transports publics;*
- *que la DGM n'est pas en mesure de présenter à ce jour un projet de route de contournement de la région Genève-sud,*

*invite le Conseil d'Etat*

- *à étudier et réaliser dans les plus brefs délais une route de contournement de Genève-sud en accord avec les communes concernées et en lien avec le PACA Piémont – Salève;*
- *à intégrer cette réalisation dans le projet d'agglomération 2.*

## **REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

Depuis plusieurs années, la nécessité de réaliser de nouvelles infrastructures dans le secteur de Genève-sud a été identifiée. Celles-ci doivent s'inscrire dans un concept de mobilité d'ensemble pour accompagner les développements prévus et soulager les traversées des zones urbaines des communes de ce territoire.

La problématique d'étudier et de réaliser une route de contournement de Genève-sud en accord avec les communes concernées et en lien avec le projet d'agglomération a bien été prise en compte par les services de l'Etat, qui étudient actuellement avec les communes dites de Genève-sud et l'Office fédéral des routes (OFROU), les projets d'infrastructures de mobilité dans ce secteur.

Derrière la dénomination des infrastructures de mobilité de Genève-sud, il y a plusieurs projets de raccordements routiers et autoroutiers, dont le but est de capter la majorité du trafic issu des communes de Bardonnex, Carouge,

Lancy, Plan-les-Ouates, Troinex et Veyrier, ainsi que le trafic de transit. L'objectif est d'éviter que les automobilistes traversent les centres urbains et de canaliser les trafics en direction de Genève. Dans un secteur où un axe principal bien identifié fait défaut, les infrastructures de mobilité de Genève-sud permettront de mieux structurer le réseau, afin de le rendre plus lisible pour les usagers et de soulager les zones d'urbanisation denses des nuisances générées par ce trafic traversant.

Le système des infrastructures de mobilité de Genève-sud est constitué de trois projets principaux :

- le complément de jonction de la Milice, qui est la clé de voûte du système. Une fois réalisé, il permettra un accès direct à l'autoroute pour se rendre au centre de Genève, via la route des Jeunes, depuis la route de Saconnex-d'Arve et la route du Camp. Le trajet inverse, depuis le centre-ville, sera évidemment aussi possible. Le projet est maintenant sous la responsabilité de l'OFROU, qui met au point le dossier en vue d'une mise en service au début 2019.
- les deux autres projets, directement dépendant de la réalisation du complément de jonction de la Milice et dont l'étude est pilotée par les services de l'Etat, consistent respectivement en une liaison entre la route de Saconnex-d'Arve et la route d'Annecy (liaison 1) et une liaison entre la route d'Annecy et la route de Pierre-Grand (liaison 2).

S'agissant du deuxième point, des discussions et présentations ont été organisées au cours de 2007 et 2008 pour partager les résultats des études menées à l'époque par la direction générale de la mobilité (DGM) avec les communes directement concernées. Ces rencontres ont permis d'aboutir à un consensus début 2009, validé formellement par les communes susmentionnées qui ont adressé un courrier confirmant cet accord à Monsieur Robert Cramer, à l'époque conseiller d'Etat chargé du département du territoire.

En juillet 2009, le Conseil d'Etat a validé ces conclusions avec les décisions suivantes :

- proposition est faite à l'OFROU que le complément de jonction de la Milice soit réalisé en concertation avec l'Etat et les communes;
- l'intérêt en matière d'organisation du trafic de la liaison route de Saconnex-d'Arve - route d'Annecy (liaison 1) est confirmé et des études doivent être rapidement engagées pour la réalisation de ce barreau;
- l'opportunité de la liaison route d'Annecy - route de Pierre-Grand (liaison 2) doit faire l'objet d'études de recherche de tracé et de mesures d'accompagnement;

- les deux tronçons susmentionnés seront étudiés simultanément avec les mesures d'accompagnement indispensables;
- la réalisation du franchissement de la Drize (tracé direct) est reportée à un horizon ultérieur et après détermination de son intérêt.

Pour faire suite à cette décision, la DGM a réuni tous les services de l'Etat concernés par ces projets, afin de définir les études à engager pour mettre en œuvre la décision du Conseil d'Etat. Ainsi, le 9 décembre 2009, une information a été faite aux communes de ce secteur. L'OFROU était également présent, afin d'informer les communes de l'état d'avancement du dossier de complément de jonction de la Milice.

Dans un premier temps, une étude globale de trafic élargie intégrant les liaisons 1 et 2 a été lancée au printemps 2010, sur la base des hypothèses d'urbanisations futures issues des plans de synthèse des PACA de Saint-Julien et de Carouge-Veyrier-Etrembières. Son but est de définir un concept multimodal dans le secteur de Genève-sud, déterminant le dimensionnement et le tracé des deux projets de liaisons, ainsi que toutes les mesures d'accompagnement nécessaires pour organiser la mobilité dans ce secteur. En effet, il est important de déterminer ces mesures d'accompagnement, notamment au sujet des aménagements à prévoir pour les transports publics et la mobilité douce, mais aussi sur le reste du réseau, afin de s'assurer que ces projets répondent bien à l'objectif recherché, soit soulager les zones d'urbanisation denses des nuisances générées par le trafic les traversant.

En complément de cette étude trafic, une étude multicritère a été menée au cours du premier trimestre 2011 pour comparer une variante en surface et une variante enterrée de la liaison route de Saconnex-d'Arve - route d'Annecy (liaison 1) et évaluer l'opportunité de la liaison 2 route d'Annecy - route de Pierre-Grand, selon les différentes variantes de tracé retenues.

Ces études ont permis d'avoir une vision globale du système de transport multimodal à mettre en place dans ce secteur, en définissant pour les 2 projets de liaisons des principes d'aménagement, leur raccordement au réseau, leurs impacts en termes d'environnement, de paysage et d'agriculture, ainsi que leurs mesures d'accompagnement indispensables à leur bon fonctionnement. Vu l'importance des milieux naturels et du paysage traversé par les deux projets de liaison, des mesures d'accompagnement importantes seront nécessaires au niveau de l'intégration paysagère et de la circulation de la faune.

Pour mener à bien ces études, la DGM et l'Office du génie civil se sont associés pour co-piloter l'étude et ont mis en place un processus de

consultation permettant aux différents partenaires de s'impliquer pleinement dans le suivi du projet.

L'organisation s'articule sur la base des entités suivantes :

- un comité de suivi, réunissant les représentants des directions de l'Etat concernées, des exécutifs communaux, de l'OFROU et des partenaires français;
- un comité technique, associant les services techniques de l'Etat, des communes concernées, de l'OFROU et des partenaires français;
- des groupes de travail restreints permettant des échanges bilatéraux avec chacun des partenaires.

En mai 2011, les conclusions de ces études ont pu être analysées au niveau technique avant leur présentation aux Conseils administratifs des communes concernées en juin 2011. Ensuite, le Conseil d'Etat statuera en automne 2011 d'une part, sur l'opportunité de la réalisation de la liaison entre la route d'Annecy et la route de Pierre-Grand et d'autre part, sur les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre, notamment en ce qui concerne la réalisation de la liaison entre la route de Saconnex-d'Arve et la route d'Annecy. Le principe de la liaison entre la route de Saconnex-d'Arve et la route d'Annecy ayant déjà été décidé par le Conseil d'Etat, elle fait partie des mesures inscrites dans le schéma d'agglomération 2. Une fois les décisions prises sur la liaison entre la route d'Annecy et la route de Pierre-Grand et les mesures d'accompagnements, la liste des mesures du projet d'agglomération 2 sera complétée.

Ces décisions permettront de préciser l'organisation des différents modes de transports à mettre en œuvre dans ce secteur et serviront de fondement à la mise au point du schéma d'agglomération 2 à l'échelle des communes de Genève-sud.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Mark MULLER